

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2026

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-04-2026-03

Date de convocation le 12/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉSIGNATION DES DELEGUES AU TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Le Maire rappelle que la Commune est membre du Territoire Energie des Pyrénées Atlantiques et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Territoire Energie des Pyrénées Atlantiques.

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

CONSIDÉRANT que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

○ **Élection du Délégué titulaire**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Abstentions : 1

Majorité absolue : 14

A obtenu :

M. SALEFRANQUE Pascal : quatorze (14) voix

M. SALEFRANQUE Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué titulaire.



o **Élection du Délégué suppléant**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Abstentions : 1

Majorité absolue : 14

A obtenu :

M. LAMASOU Bernard : quatorze (14) voix

M. LAMASOU Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Délégué suppléant.

M. SALEFRANQUE Pascal Délégué titulaire et M. LAMASOU Bernard Délégué suppléant sont désignés pour représenter la Commune au sein du Syndicat Territoire Energie des Pyrénées Atlantiques.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

 

Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 064-216403964-20260423-17_04_2026_03-DE

